



Probleme avec mes conger non payé suite a demission

Par riri13015, le 05/11/2009 à 12:58

Bonjour,

je voudrais etre aidé par rapport a mes congés non payés je résume la situation j ai démissionné de mon emplois en septembre apres avoir prevenu mon employeur 4 mois a l avance histoire qu il trouve un autre gars .ce poste j y suis resté 1.5 ans et j ai commençais le 8 janvier 2008. au debut de mon contrat mon employeur ma expliqué qu il y avais des jours ou l on ne travaillera pas et des jours ou l on travaillera beaucoup plus voir meme les weekend et que sa compensera et mon salaire ne changera pas par rapport a sa . cela ne me derangais pas puisque je profité de jours de repos en semaine . tout allé bien jusqu'au jour de ma demission . j ai reçu mes documents et attestation assedic et pour mes jours de conger il y a marqué zero jour aquis alors que j en avais pris aucun et la femme du patron , qui est la secretaire , me dit qu il faudra qu elle calcule ce qu'elle me doit par rapport au jours ou je n ais pas travaillé et qui m on quand meme etait payé coup de crasse flagrant le jour de ma demission et au jour d aujourd hui plus de nouvelle que dois-je faire svp merci .